

DEPARTEMENT
DE
SEINE-ET-MARNE

COMMUNE
DE
LA HOUSSAYE-en-BRIE

ARRÊTE N° 77 229 26 00038

Tél : 01 64 07 41 27

Mail : mairie@lahoussayeenbrie.fr

Secrétariat fermé le mercredi après-midi

PORTANT INTERDICTION TEMPORAIRE DES FEUX DOMESTIQUES ET DE TOUT EMPLOI DU FEU SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

La Maire de LA HOUSSAYE-en-BRIE, Seine-et-Marne,
Vu les articles L 2212-1 et L 2212-2 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de l'environnement ;
Considérant les conditions météorologiques, la sécheresse et le risque élevé d'incendie ;
Considérant qu'il appartient au Maire de prendre toutes mesures nécessaires pour assurer la sécurité publique ;

ARRETE

Article 1 : A compter du 02 juillet 2026 et jusqu'au 31/08/2026, il est interdit sur l'ensemble du territoire de la commune :

- d'allumer tout feu en plein air ;
- de brûler des végétaux, déchets verts ou tout autre matériau ;
- d'utiliser des braseros, feux de camp ou foyer extérieurs ;

Article 2 : La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télécours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Article 3 : Madame la Maire de la Commune de La Houssaye-en-Brie, Monsieur le commandant de la brigade de Gendarmerie de Mortcerf sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : L'ampliation du présent arrêté est adressée :

- A Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mortcerf,
- A Monsieur le Commandant du Centre d'Intervention et de Secours de Fontenay-Trésigny,
- Au préfet de Seine-et-Marne

Fait à La Houssaye-en-Brie, le 02 juillet 2026.

La Maire,
Sylvie GOBARD



Acte certifié exécutoire compte tenu :

- De sa transmission en Préfecture le 03 juillet 2026
- De sa publication le 03 juillet 2026